

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **18 (1882)**

Heft 19

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

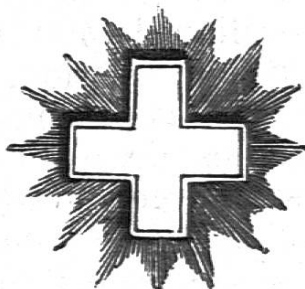
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

1^{er} OCTOBRE 1882

XVIII^e Année.

N^o 19.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Septième rapport sur l'Exposition de Zurich. — Encore la lecture à haute voix. — Albert 1^{er} et l'origine de la Confédération suisse. — Correspondance. — Nécrologie. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

Septième rapport sur l'exposition scolaire de Zurich (Siebenter Bericht der schweizerischen Schulausstellung) 1882.

L'année 1881 a été marquée par une transformation notable. Lorsque les Chambres fédérales eurent résolu négativement (et bien à tort, selon l'*Educateur*) de subventionner plusieurs expositions au lieu d'une, le besoin se fit sentir de séparer l'exposition scolaire du Musée des arts et métiers dont elle avait été jusqu'alors une annexe et une section. Mais, faute d'un local unique et assez vaste pour contenir toutes les collections, une partie de celles-ci ont dû être transportées dans le *bâtiment des sels* pendant que les archives et la collection de Pestalozzi sont restées dans la maison du Fraumünster, où elles sont maintenant plus au large.

Les allocations affectées à l'entretien et à l'augmentation des collections consistent dans les subsides de 1000 fr. votés par la

Confédération, de 1000 fr. du canton de Zurich ; de son côté la ville de Zurich accorde, outre le local, le chauffage et l'éclairage équivalant à une allocation de 400 fr.

L'exposition de Zurich est en relation avec les Directions de l'Instruction publique de tous les cantons et en entretient aussi avec les Musées pédagogiques de divers pays au nombre de douze. Elle a consenti à se charger de l'Exposition pédagogique de la Suisse à Venise, où un de ses commissaires, M. Beust, s'est rendu. Elle a organisé des expositions spéciales 1^o de géographie ; 2^o de travaux de recrues ; 3^o des moyens d'enseignement pour l'école complémentaire.

L'exposition scolaire de Zurich continue à avoir un organe spécial rédigé par MM. A. Koller et Otto Hunziker, paraissant chez Orell et Fussli sous le titre de *Schweizerisches Schularchiv*, au prix d'un franc et demi par an.

Les collections ont vu s'accroître leur contenu de livres d'images pour l'intuition, de modèles de squelettes, de fleurs des Alpes artificielles, d'un herbier morphologique, des moyens d'enseignement en usage dans les écoles du Wurtemberg, etc.

La bibliothèque s'est enrichie d'une riche collection de livres d'école, les archives ont reçu 509 numéros (1).

Les publications du bureau de l'exposition ont paru soit dans les *Archives scolaires*, indiquées ci-dessus, soit dans l'*Almanach des instituteurs*, soit dans la *Gazette statistique*. Parmi ces travaux figurent le tableau comparatif des traitements des instituteurs en Suisse, le tableau des absences, de la durée obligatoire des écoles, etc. Des ouvrages manuscrits importants pour l'histoire des écoles suisses ont été copiés par le bureau.

La salle de lecture met à la disposition du public 38 journaux et revues de Suisse, France, Allemagne et Etats-Unis.

Il faut mentionner encore sept conférences données sur des sujets relatifs à l'école.

Les dépenses pour l'année 1881 s'élèvent à 8,085 fr. et les recettes à 7,255 fr. ; il y a donc ainsi un déficit de 830 fr.

L'exposition possède un petit capital de 1,345 fr. Cet état financier relativement favorable est dû aux allocations précitées et à des dons.

(Extrait et traduit du rapport de M. Otto Hunziker.)

A. DAGUET.

(1) Nous rendons attentifs MM. Hunziker et Zehnder à quelques passages de la nécrologie (M. Rapet) que nous publions dans ce numéro.

Encore la lecture à haute voix.

Un mot; un mot seulement, en réponse à l'article : *Une opinion sur la lecture à haute voix*, publiée dans l'*Educateur* du 15 août.

M. N. part de ce principe que « les livres font les lecteurs. » Cette opinion est assez généralement admise aujourd'hui. Il est en effet à peu près reconnu que s'il n'y avait pas de livres, il n'y aurait guère de lecteurs; de même que s'il n'y avait pas de journaux, il n'y aurait pas de journalistes; pas d'abeilles, point de mangeurs de miel; pas de taupes, point de taupiers. Ce n'est là qu'une des opinions les moins hasardées de feu La Palisse.

Partant donc de ce principe fondamental, l'auteur engage M. Legouvé à publier un nouveau catalogue de beaux et bons livres et à renoncer à enseigner comment il faut répéter la fable du *Chêne et du roseau*. Voilà un conseil que l'illustre académicien ne suivra peut-être pas, malgré tout son esprit. Il objectera que les livres à l'usage de la jeunesse pullulent, et qu'un catalogue de plus ou de moins ne ferait rien à l'affaire, chaque libraire publiant le sien.

« Ayez, ajoute-t-il, des livres que les femmes puissent lire. » Voilà qui est bientôt dit. Ayez des poètes! On ne crée point une variété de poètes comme on crée une variété de dahlias ou de cornichons. Du reste, les poètes ne manquent guère. Il y en a une multitude et d'espèces très différentes : poètes dramatiques, comiques, lyriques, bachiques, élégiaques. Il y a les classiques, il y a les romantiques et puis aussi les parnassiens. Il y a les poètes brossés, peignés, dont les vers sont tirés au cordeau; il y a les poètes barbus et chevelus dont les vers sont plus hérissés et plus farouches encore qu'eux-mêmes. Il y a les poètes qui font les tendres et les langoureux, puis ceux qui pleurnichent à tout venant :

O lac ! l'année à peine a fini sa carrière...

Il y a les poètes rageurs :

O Corse aux cheveux plats...

Eh quoi! de tous ceux-là vous ne voulez rien? Il vous faut une variété nouvelle qui sache mettre en alexandrins la *Morale en actions* et puisse tout couramment traduire en vers de huit syllabes Berquin et ses soixante volumes d'arlequinades? Facile à dire, mais on risquera un peu d'attendre ce merle blanc.

« Multipliez les romans dont la lecture soit possible en famille. » Voilà une multiplication qui ne me plaît point. Nos femmes et nos filles lisent déjà assez de romans comme cela, beaucoup trop, à mon humble avis. Oh! je vois bien que vous demandez des romans bien sages, *ad usum delphini*, mais ces romans-là, voyez-vous, on les trouve fades et plats et, pour la plupart, bêtes à faire pleurer. Il y a des exceptions; soit, elles confirment la règle. Si ces romans, au contraire, sont attachants, s'ils empoignent les jeunes lecteurs, leur effet le plus immédiat et le plus certain est de leur mettre dans l'âme certaines rêvasseries et de les dégouter

des livres sérieux. Usons des romans comme des confitures qui flattent le palais, mais ne nourrissent guère l'estomac; une tartine de temps à autre, c'est bien suffisant.

Il y a pourtant un point sur lequel je suis de l'avis de M. N. C'est quand il dit que les traités didactiques n'apprennent pas à lire. Mais où je ne saurais être d'accord avec lui, c'est lorsqu'il affirme que les leçons de lecture sont impuissantes à initier au beau, alors que ces leçons ont pour but précisément l'initiation aux beautés de notre littérature, alors que la partie essentielle de la tâche du maître consiste justement à montrer aux élèves — qui sans cela auraient fort bien pu ne point les apercevoir — toutes les finesses de l'expression, toutes les grâces du style, toute la profondeur de la pensée.

« Les maîtres de lecture ne font que des *liseurs*. » Oh! mais non, Monsieur. Leurs efforts, au contraire, tendent à empêcher que les jeunes gens ne deviennent des *dévoreurs de livres*, ce qui est bien le sens du mot *liseur*. Ce n'est point parmi les habiles lecteurs à haute voix que vous trouverez ces affamés qui, en huit jours, épuisent la bibliothèque la mieux garnie (en romans, entendons-nous bien), mais qui sont incapables de dire le titre seulement des livres qu'ils ont ainsi rapidement feuilletés

« Les meilleurs liseurs — cette affectation de dire *liseurs* pour *lecteurs* est plaisante — sont souvent les plus insignifiants commentateurs. » Que voilà encore une singulière affirmation! N'est-ce pas à peu près comme si l'on disait que les meilleurs peintres sont les plus impuissants à interpréter la nature; les meilleurs musiciens les plus inhabiles à saisir le sens d'une page musicale? O saint amour du paradoxe!

Non, mille fois non, une page ne sera jamais bien lue, si elle est restée incomprise, et le meilleur lecteur sera toujours — je suppose qu'il a appris son art et qu'il possède un organe harmonieux et souple — celui qui saura entrer le plus profondément, le plus entièrement dans la pensée de l'écrivain.

Jussy, le 28 août 1882.

Louis MUNIER.

Albert I^{er} et l'origine de la Confédération suisse,

par M. Wallnöfer, à Inspruck.

(Second article.)

Dans un premier article (voir notre n° 16, p. 243), nous avons dit un mot de l'origine de la Confédération et de ses fondateurs, dont nous avons cité les quatre principaux, savoir Conrad ab Iberg et Rodolphe Stauffacher pour Schwytz; Arnold, le maire de Silinen (1) et Werner d'Attinghausen pour Uri.

(1) Et non Moïse de Silinen, comme on l'a dit par erreur d'impression. Une autre faute d'impression fait dire *Gregorius*, au lieu de Gregorovius; les besoins de sa cause au lieu des besoins de la cause.

A ces noms, nous aurions pu joindre ceux de Burkart et de Meier d'Ërtschon pour Uri et de Conrad Hunnen pour Schwytz; Unterwald ne paraît que plus tard. Mais nous laissons pour le moment ces noms vénérables des pères de l'ancienne alliance et nous abordons directement le livre de M. Wallnöfer.

L'ouvrage a deux parties. Dans la première, l'auteur nous montre le comte Rodolphe de Habsbourg et plus tard empereur, étendant successivement ses possessions dynastiques de St-Gall à Strasbourg et de Bâle aux sources de la Reuss, puis fondant une principauté qui embrassait l'Autriche, la Styrie, la Carniole. Il nous le fait voir ensuite portant la guerre en Franche-Comté et assiégeant la ville alors impériale de Besançon avec une armée dont faisaient partie les guerriers de Schwyz, au nombre de quinze cents. Populaire dans le pays qui lui avait donné le jour et qui vit naître aussi ses neuf enfants, trois fils et six filles, Rodolphe prodigue aux villes et corporations de la Suisse ou Haute-Allemagne, comme on l'appelait alors, les privilèges et les faveurs. Mais ici déjà, M. Wallnöfer dissimule les visées ambitieuses et envahissantes de son héros ou du père de son héros et jette un voile complaisant sur ses guerres injustes et ses acquisitions plus ou moins légitimes dans plusieurs contrées de notre pays.

Albert, fils et successeur de Rodolphe, est encore mieux traité, s'il est possible. La lutte qu'en sa qualité de duc d'Autriche, le prince soutint contre les insurgés de la Styrie (en 1292) et contre les bourgeois de Vienne (1296) est décrite en termes très favorables pour ce souverain qu'il reconnaît avoir été inflexible et dur en ce qui concernait ses droits (*Albrecht war ein strenger Fürst*), mais qu'il prétend avoir été aussi clément après la victoire, qu'il était énergique et habile dans le maintien de son autorité. Ce n'est pas cependant par la clémence que se distinguait le prince qui, non content de lacérer la charte des libertés des Viennois, fit crever les yeux, arracher la langue et couper les doigts à plusieurs prisonniers (18 février 1288). L'auteur de l'*Histoire des Ligues suisses* (*Geschichte der Eidgenössischen Bünde*), Kopp de Lucerne, n'a pas nié ce fait, et d'autres semblables qui donnent un démenti formel à l'écrivain tyrolien dont nous analysons le curieux petit livre partial, sous couleur d'impartialité.

La guerre d'Albert avec Adolphe de Nassau, l'empereur élu et son souverain légitime, qu'il tua de sa main au combat de Gœlheim (1298) et dont il fut appelé le meurtrier par le pape Boniface, n'est pas racontée avec plus de fidélité. Aussi aurait-on peine à comprendre les éloges que certains écrivains historiques de la Suisse font du récit de M. Wallnöfer, s'il ne rachetait son idéalisation des Habsbourg par le tableau instructif et intéressant qu'il trace de la manière dont les montagnards des trois vallées arrivèrent graduellement et successivement à la *liberté impériale* à partir de l'établissement de colons royaux à Schwyz et à Altorf, dès l'époque carlovingienne. C'est à cette étude objective et lumineuse des premières origines du peuple suisse et qui forme la seconde partie du livre que le travail de l'écrivain tyrolien doit sa valeur historique et son attrait pour nous Suisses.

A. DAGUET.

P.-S. — Dans l'impression du discours que j'ai prononcé à Corcelles le 10 juillet (voir l'*Educateur* du 15 août), il s'est glissé deux fautes qui dénaturent complètement le sens d'une phrase et que mon éloignement de la Suisse à cette époque ne m'a pas permis de corriger. La phrase malencontreuse se trouve page 248, ligne 5, et doit être rétablie comme suit : « Il est un autre sentiment *qu'éveille*, fortifie l'étude de l'histoire, c'est celui de la justice, de la justice pour tous. Vous vous rappelez ce sage de la Grèce qui disait que la meilleure constitution était celle du *pays où on regarde l'injustice faite au dernier des citoyens comme faite à tous et à chacun.* »

CORRESPONDANCE

Bulle, le 22 août 1882.

Dans le n° 15 de l'*Educateur* vous faites une critique un peu... verte, ce me semble, du *Guide pour la préparation aux examens de recrues* du canton de Fribourg.

Puisque vous nous conviez à en dire le bien ou le mal, et même tous les deux, permettez à un instituteur primaire, qui l'a expérimenté, de venir plaider la cause de ce modeste, mais utile manuel.

Evidemment, le ou les auteurs de cet opuscule n'ont pas eu la prétention d'en faire une petite encyclopédie, résumant les divers et trop nombreux manuels de l'école primaire et les suppléant. Leur but a été simplement de fournir, à tout maître chargé d'un cours de perfectionnement pour les recrutables, le cadre dans lequel il doit se mouvoir, le sujet de la plupart de ses leçons, ainsi qu'un point de comparaison quant à la manière de questionner et aux exigences des experts pédagogiques fédéraux pour la fixation des notes afférentes à chaque recrutables.

Au maître à savoir tirer parti des jalons que l'on place sur sa route, et il ne s'égara pas.

Le *Guide pratique*, — c'est ainsi qu'on l'a intitulé, avec raison selon moi, — comprend trois parties principales. Dans la première, nous trouvons des morceaux de lecture : récits historiques, anecdotes ou faits divers de journaux, à l'instar des livrets uniformes adoptés par MM. les experts. Puis viennent des sujets de composition : lettres familières ou d'affaires, rédaction d'actes usuels, petites descriptions ou récits. La plupart de ces sujets ont été puisés, on peut le remarquer, dans les livrets officiels d'examen de ces dernières années.

Vous ne voyez pas l'opportunité, Monsieur le rédacteur, de l'insertion de cinq compositions de recrues, *mal rédigées*, dites-vous. Quant à ce dernier point, nous tombons d'accord. Mais si nous consultons l'annotation qui suit ces compositions de recrues, nous comprendrons pourquoi elles figurent dans le *Guide*. En effet, nous lisons : « Ces cinq composi-

« tions permettront aux instituteurs de se faire une idée du mode d'appréciation des experts fédéraux. Qu'on ne le perde pas de vue, on ne tient pas seulement compte de la valeur intrinsèque de la composition, mais encore de l'orthographe et de l'écriture. » (Voir page 14.)

Il est à remarquer que ces cinq rédactions sont accompagnées de leurs notes respectives.

Cela étant, est-ce qu'on peut encore contester l'opportunité de leur publication ?

Ici, je placerai cependant une légère critique. Il me semble qu'il aurait été avantageux de donner quelques modèles de composition des différents genres, écrites simplement, en style coupé, comme il serait à désirer que les recrutables rédigeassent. C'est une lacune qu'on fera bien de combler dans une édition subséquente.

La deuxième partie traite du calcul écrit. Nous y trouvons plusieurs séries de problèmes correspondant aux notes 1 et 4. Le choix nous en paraît judicieux et pratique. Il a été fait aussi parmi les sujets d'examen des dernières années. Cependant, nous devons protester contre le mode de faire qui paraît encore admis aujourd'hui, c'est-à-dire de dicter des problèmes comportant l'emploi du système métrique simultanément avec l'ancien système des poids et mesures, qu'il faut nécessairement abandonner.

Enfin, la troisième partie, qui est la mieux traitée, nous offre de suffisantes notions sur les connaissances civiques.

Constitution politique, histoire et géographie nous sont présentées sous forme de résumés et de tableaux synoptiques ou chronologiques. Un questionnaire varié permet de voir quel degré d'instruction il faut posséder pour obtenir les différentes notes du programme d'examen.

A franchement parler, on ne pouvait guère faire plus et mieux dans un nombre aussi restreint de pages.

Le tableau chronologique d'histoire renferme quelques omissions ou erreurs. Nous nous permettons de les signaler. Ainsi, nous ne voyons pas figurer la défaite des Romains en Saintonge par Diviko et les Helvètes, l'an 107 avant J.-C. En 1382 eut lieu la fameuse entreprise des Kibourg contre Soleure, entreprise qui avorta si piteusement. La révolution de Chenaux figure à la date de 1749, l'année de la conjuration de Henzi, à Berne. On sait pourtant qu'elle eut lieu en 1781. Nous aurions aimé voir figurer aussi, à la date du 22 juin 1876, la célébration du 4^{me} centenaire de la bataille de Morat.

Pour finir, disons un mot de la carte qui accompagne le *Guide*. Vous l'appellez une *carte des eaux* de la Suisse. Ce n'est pas tout à fait exact : C'est une carte *oro-hydrographique*. Son titre : *Gebirge und Gewässer der Schweiz* l'indique suffisamment. Elle est tirée de l'atlas de Wettstein, ouvrage dont il est superflu de faire l'éloge. C'est la carte dont se servent MM. les experts avec les recrutables ; et à ce titre, il est assurément utile que ceux-ci puissent l'étudier. Remarquez que je suis loin d'applaudir au choix qui en a été fait. Et voici pourquoi : je la trouve trop difficile. Comment ! on présente à de jeunes campagnards

une carte-muette topographique, sans limites cantonales, et on leur dit : « Décrivez les limites du canton de Soleure, de celui de Saint-Gall, de Berne, etc. — Montrez la ville de Frauenfeld, celle d'Aarau, d'Hérisau, de Moudon, etc., etc. ! » Mais c'est un véritable tour de force dont nombre de gens instruits seraient incapables. Pour y arriver, il faut une étude constante de la carte. Nous voudrions qu'on en adoptât une, muette s'entend, mais plus intelligible au point de vue de la partie politique. Nous aimerions y voir tracer les limites des cantons et fixer les principales localités (quatre ou cinq) de chaque canton. — Cette digression permise, je finis en remerciant les auteurs du *Guide pratique* du service qu'ils ont rendu soit au corps enseignant, soit aux recrutables du canton de Fribourg.

Votre très humble et très dévoué serviteur,
A. ROBADEY.

Enge, Zurich, le 8 septembre 1882.

Dans le n° 17 de l'*Educateur*, c'est par erreur que M. Traugott-Koller, le biographe de Grünholzer, est appelé un homme d'école. Ce neveu de Grünholzer, né à Winterthour, a étudié en droit, a été rédacteur de la *Winterthurer Zeitung* et ensuite de la *Zürcher Presse*. Après avoir vécu quelques années à Morat, également comme rédacteur, il est revenu à Zurich, où il est maintenant *Staatsanwalt* (accusateur public). C'est donc un écrivain politique et non un homme d'école.

Un instituteur zuricois.

NÉCROLOGIE

M. RAPET

M. Rapet, inspecteur général de l'enseignement à Paris, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro, occupe une place parmi cette génération d'hommes de talent qui, sous le règne de Louis-Philippe, et depuis, ont travaillé avec le plus de zèle à la propagation de l'instruction publique et à celle des méthodes rationnelles, par opposition à la routine, notamment à la routine grammaticale qui régnait dans la plupart des écoles et qui n'a pas dit son dernier mot. Il est encore tel instituteur en France, en Belgique et peut-être même en Suisse qui, ayant étudié sa grammaire dans Noël et Chapsal, en fait ses délices et en impose la mécanique et stérilisante étude aux jeunes esprits.

M. Rapet étant connu à Genève et à Fribourg par ses relations avec le Père Girard, dont il a été l'éditeur et pour mieux dire l'interprète en France, sous les auspices du célèbre philosophe et ministre de l'instruc-

tion publique Victor Cousin, nous en parlerons avec quelques détails, nous aidant de nos propres souvenirs et des notices que lui ont consacrées les journaux français, entre autres le *Manuel général de l'Instruction primaire* du 19 août dernier. L'habile rédacteur de cette feuille, est M. Charles Defodon, dont les instituteurs de la Suisse française se rappellent sans doute la présence à quelques-uns de nos Congrès ou meetings scolaires.

M. Jean-Jacques Rapet, décédé le 29 juillet dernier, était né à Miribel (département de l'Ain) le 16 mai 1805.

Avoir fait ses études au fameux collège de Louis-le-Grand et étudié l'allemand et l'anglais, il fut désigné pour diriger l'Ecole normale de Périgueux (Dordogne) par M. Guizot, auquel il avait été présenté par son collègue, le philosophe Cousin, en 1833. L'Ecole normale de Périgueux devint, sous la direction de M. Rapet, une des meilleures de France; il la dirigea pendant 14 ans. Il avait été chargé par le Père Girard, de Fribourg, avec lequel l'avait mis en rapport M. François Naville, le pasteur de Vernier, près Genève, et chef d'institution, ami intime de l'illustre cordelier, de publier à Paris son cours de langue en six volumes. Cette publication eut l'avantage pour M. Rapet de le mettre en relief et lui valut son appel à Paris comme inspecteur de l'enseignement primaire pour tout le département de la Seine (1847). En 1861, il prenait sa retraite, devint inspecteur général honoraire sous Jules Simon (1872), chevalier de la légion d'honneur (1869).

Profondément versé dans la pédagogie et l'économie sociale, M. Rapet a publié dans l'une et dans l'autre des livres considérables, parmi lesquels nous citons un *Manuel de morale et d'économie politique à l'usage des classes ouvrières*, pour lequel il reçut le grand prix de 10000 francs. Un mémoire de lui sur le *Système d'instruction et d'éducation de Pestalozzi* avait obtenu le premier prix au concours académique. Mais ce mémoire est resté en partie inédit. L'un des organisateurs de l'exposition de Zurich, auquel l'auteur de ces lignes avait parlé de ce mémoire, en avait demandé la communication à M. Rapet en 1878. Mais ce dernier, absent alors de Paris et en séjour en Auvergne, répondit qu'il ne pouvait le faire copier en ce moment. « Je le regrette, disait M. Rapet, parce que, bien plus complet que celui M. de Guimps, qui l'est beaucoup plus que celui de M. Sayffarth, je pense qu'il aurait eu de l'intérêt pour l'Exposition de Zurich. » (1)

Outre les cours de langue du Père Girard, que M. Rapet dit avoir imprimé *sans modification*, il avait publié en 1852 un autre ouvrage *entièrement nouveau*, de concert avec M. Michel, rédigé pour les besoins des Ecoles françaises, *mais d'après la méthode du Père Girard* : « J'aurais désiré, dit M. Rapet, que le Père Girard fit lui-même ce livre; il

(1) Lettre de M. Rapet à M. Daguet, datée de Royot, près Clermont-Ferrand, du 25 août 1878.

« ne l'a pas voulu et je le regrette. Son cours n'a jamais pu passer dans la pratique ; il est resté pour les maîtres à l'état de théorie. » (1)

Mais à côté de la réputation que s'était acquise M. Rapet, soit comme écrivain pédagogique, soit comme maître distingué, il recueillait patiemment (dit un de ses biographes, M. Defodon) les éléments d'une autre « œuvre qui lui survivra et qui suffirait à lui assurer la reconnaissance de toutes les personnes préoccupées du progrès de l'instruction populaire française ; nous voulons parler de la magnifique bibliothèque pédagogique, qui portera son nom, a été achetée par l'Etat (loi du 5 juin 1880) et qui a enrichi le musée pédagogique spécial et on peut dire unique au monde.

« Cette collection, à la formation de laquelle M. Rapet a consacré cinquante années de sa vie, comprend environ 8000 ouvrages, en plusieurs langues et dont plusieurs sont introuvables. **On n'y compte pas moins de 284 ouvrages relatifs à Pestalozzi et à sa méthode, avec des notes du plus haut intérêt.** Lors de l'exposition qui fut faite à Zurich, la ville natale de l'illustre pédagogue suisse, pour le centenaire de Pestalozzi, on n'avait pu rassembler à grand peine que **210 ouvrages** formant la bibliothèque pestalozzienne. » (*Moniteur général de l'instruction primaire* du 19 août 1882.)

BIBLIOGRAPHIE

LE CONGRÈS SCOLAIRE DE SOLEURE EN 1880 (*Schweizerischer Lehrertag in Solothurn*) 64 pages.

Ce compte rendu produit un peu l'effet de moutarde après dîner, en nous reportant à des faits et gestes accomplis il y a deux ans. Faits et gestes dignes de mémoire cependant et très fidèlement relatés par les auteurs de cette notice. Outre le récit des séances du Congrès, on y trouve un tableau de l'activité de la Société des instituteurs suisses et d'importants mémoires dont le plus substantiel et le plus instructif est celui que M. le landammann Brosi a lu sous le titre : *Contribution à l'histoire de l'école populaire du canton de Soleure (Beitrag zur Geschichte) der Volksschule*, etc.). Nous glanons quelques faits dans cette notice empruntée elle-même en partie aux savants écrits de M. le prévôt Fiala, l'un des vétérans de l'histoire soleuroise et suisse. La plus ancienne école de Soleure date du IX^e siècle et dépendait de l'église collégiale de St-Ours et Victor. Au XIII^e siècle, l'école monastique voit s'élever à côté d'elle

(1) Lettre de M. Rapet à M. Daguet, datée de Paris, 1^{er} février 1874 ; les relations du Père Girard avec ses éditeurs français et M. Rapet lui-même ont été parfois assez tendues, comme le montre la volumineuse correspondance échangée entre eux et qui se trouve entre mes mains.

une école municipale. Mais les écoles rurales étaient rares, et au XVII^e siècle il était dit dans une ordonnance : *Il est loisible aux paysans d'établir des écoles ; mais Messeigneurs ne contribueront plus à leur entretien.*

Ce n'est qu'aux temps de l'*Helvétique* ou du régime unitaire que l'instruction publique est reconnue une dette de l'Etat. En 1811, un cours de répétition réunit pendant six semaines une partie des instituteurs et devait se renouveler chaque année. Mais depuis 1815, nouvel arrêt jusqu'après 1832, d'où date la première loi sur l'instruction publique.

Les autres mémoires contenus dans le compte-rendu que nous analysons sont relatifs à l'école complémentaire (rapporteur : M. le directeur d'école normale Gunzinger) ; à la formation des instituteurs et au brevet intercantonal, (M. Ruegg, professeur de pédagogie à Berne), et aux écoles de perfectionnement, (M. Gobat, maître secondaire à Corgémont). Ce dernier travail est en langue française.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — M. Guénardel, directeur de l'école normale d'Amiens, M. Lanorte, inspecteur d'écoles au même lieu et M. Dorgnier, principal au collège de Pontarlier, accompagnés de 19 jeunes gens qui se destinent en partie à l'enseignement dans les écoles normales de France, sont venus visiter nos écoles. Ils ont passé en revue quelques-unes des classes du chef-lieu, de la Chaux-de-Fonds, du Locle et l'école normale libre de Peseux. Ils ont été fort contents de ce qu'ils ont pu voir dans leur apparition malheureusement trop rapide, qui ne leur a guère permis que d'*admirer les installations scolaires*, selon l'expression d'un de ces messieurs. Nous savons de bonne source que M. le directeur de l'instruction publique ayant été informé de l'arrivée de ces visiteurs avait envoyé à M. Ferry, ministre de l'instruction publique, un *itinéraire*, qui leur eut permis de voir nos écoles en détail et d'une manière plus fructueuse pour eux et pour nous, en prolongeant leur séjour dans le canton. Mais cet itinéraire n'a malheureusement pas été communiqué aux chefs de la mission, hommes sérieux et très qualifiés pour juger en connaissance de cause des méthodes et de la valeur de nos établissements d'instruction publique.

Les journaux de la Thurgovie nous apprennent que deux professeurs français accompagnés de neuf jeunes gens ont visité *pendant deux jours* les écoles de Frauenfeld.

BERNE. — Le Jura bernois paraît s'être prononcé dans sa majorité contre le *service militaire actif* des instituteurs. M. Wächli, inspecteur d'écoles, est chargé de porter cette résolution au Congrès qui se réunira pendant ce mois à Frauenfeld.

PARTIE PRATIQUE

Nous avons reçu, au sujet de la *Partie pratique*, la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de publier :

« Cette répétition faite par tous les écoliers à la fois est extrêmement importante, observe Frœbel, comme exercice d'intelligence, d'intuition et aussi d'*aptitude au langage*. »

Je relève ces lignes d'une leçon donnée par Frœbel, publiée, page 284 de votre estimable journal l'*Educateur*, et je me demande si les faits ne condamnent pas cette dernière affirmation à l'égard de la langue française.

Il est impossible de contester que, dans les exercices parlés faits par tous les écoliers à la fois, ce sont ceux d'entre eux qui ont le timbre de voix le plus désagréable et l'accent local le plus accusé qui donnent le ton; l'esprit d'imitation aidant, on voit bientôt, dès les classes inférieures, de jeunes enfants modifier leur manière de parler et non pas pour mieux dire, loin de là; ils entrent dans le mouvement et les voilà en pleine possession du ton de l'école qu'ils n'abandonneront pas toujours; dans un âge avancé ils le recouvreront encore chaque fois qu'ils liront à haute voix.

Au lieu de développer les aptitudes au langage, les exercices faits par tous les écoliers à la fois sont de nature à leur enlever ce que l'on devrait s'appliquer à leur conserver, *le ton naturel*.

Par cela même, ces exercices seront toujours condamnés par les personnes auxquelles l'expérience a appris combien il est difficile de rompre avec la tradition du ton et de l'accent consacrés dans une école; les exercices d'ensemble sont assurément le plus sûr moyen d'en conserver la fâcheuse influence.

La langue française s'exprime par des nuances d'intonation; l'intuition de ces nuances constitue précisément l'un des éléments les plus importants de l'aptitude au langage; mais comment le maître les percevrait-il dans des exercices faits par tous les élèves à la fois? Comment pourrait-il en indiquer la notion? Il devrait constater son impuissance et l'impossibilité de réagir contre le rythme monotone introduit par cette pratique dans le parler de l'école qu'il dirige, et la fatigue aidant, il verrait les élèves les mieux doués même adopter bientôt le ton sacramentel de la désolation et de la contrainte « parlant plus de joie. » Puis, tout se lie, la note grave et monotone une fois fixée s'imprime dans le caractère, on pose alors pour le ton solennel; ainsi se préparent les poseurs de l'avenir, car rien ne revient plus au galop en fait de naturel que le ton; si toute règle doit être confirmée par une exception, celle-ci est indiscutable.

Que les écoliers répondent donc seuls chacun pour eux-mêmes avec

réflexion; que le maître s'applique à leur conserver le timbre argentin de leur voix en proscrivant le ton monotone, presque sépulcral qui est trop souvent inhérent à la vie de l'école; à redresser les articulations incorrectes choyées dans les familles par l'excès d'une tendresse irréfléchie; à détruire l'accent local s'il y a lieu et à exiger des réponses par des phrases bien construites et répondant directement à une question toujours bien posée.

A ces conditions, les élèves se sentent vivre dans l'école, le séjour leur en est rendu agréable parce qu'ils s'entendent parler à haute voix et d'une manière distincte, sur un ton gai et animé; le ton joyeux et franc des jeux pénètre dans l'école, et quand en retour le langage épuré et honnête de l'école suit les écoliers dans leurs jeux, les aptitudes au langage prennent un rapide développement.

Cet idéal peut être atteint; c'est celui que poursuivent les commissions d'éducation lorsqu'elles recherchent d'abord, dans la nomination des institutrices des classes enfantines, les aptitudes spéciales auxquelles il faut recourir pour diriger les premiers pas des plus jeunes élèves dans cette voie.

Vos lecteurs voudront excuser une intervention dont le but est de prévenir une interprétation prise à la lettre des instructions données par une autorité aussi respectable que celle du grand pédagogue Frœbel; il n'avait évidemment pas en vue les écoles de langue française lorsqu'il indiquait les répétitions faites par tous les écoliers à la fois comme un moyen de fortifier le développement des aptitudes au langage, car elles n'ont eu jusqu'ici d'autre fin que de compromettre ce résultat.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

H. ETIENNE.

DICTÉES

a) *Pour le degré inférieur.*

Les abeilles sont des insectes très utiles. Ces petites bêtes demandent peu de soins et procurent un grand bénéfice. Elles travaillent et vivent en familles. Une ruche en contient plus ou moins, mais toujours un très grand nombre. On y trouve trois sortes d'abeilles : la reine, plus grosse que les autres, qui pond les œufs; les mâles ou faux bourdons et les ouvrières qui fabriquent le miel. Parmi les ouvrières, les unes vont aux provisions, les autres travaillent dans la ruche. Les premières volent de fleur en fleur pour en recueillir le suc qu'elles rapportent sous forme de petites boules dont les autres les déchargent lorsqu'elles arrivent.

(D'après *l'Ecole*, journal pédagogique français.)

b) *Pour le degré moyen.*

La tâche de chaque génération.

Nous sommes les héritiers de tous ceux qui sont morts, les associés de tous ceux qui vivent, la providence de tous ceux qui naîtront. Pour témoigner notre reconnaissance aux mille générations qui nous ont faits (*) graduellement ce que nous sommes, il faut perfectionner la nature humaine en nous et autour de nous. Pour remercier dignement les travailleurs innombrables qui ont rendu notre habitation si belle et si commode, il faut la livrer plus belle et plus commode encore aux générations futures. Nous sommes plus heureux que nos devanciers; faisons que notre postérité soit plus heureuse que nous. Il n'est pas d'homme si pauvre et si mal doué qui ne puisse contribuer au progrès dans une certaine mesure. Celui qui a planté l'arbre a bien mérité; celui qui le coupe et le divise en planches a bien mérité; celui qui assemble les planches pour faire un banc a bien mérité; celui qui s'assied sur le banc, prend un enfant sur ses genoux et lui apprend à lire, a mieux mérité que tous les autres. Les trois premiers ont ajouté quelque chose au capital commun de l'humanité; le dernier a ajouté quelque chose à l'humanité elle-même. Il a fait un homme plus éclairé, c'est-à-dire meilleur.

Edmond ABOUT.

c) *Pour le degré supérieur.*

Les lutteurs japonais.

Les divers apprêts de la lutte furent d'une longueur interminable. Jamais, malgré l'assistance de leurs camarades, les nobles athlètes ne trouvaient leur ceinture assez serrée, leur coiffure assez ramassée sur la nuque, leur tablier assez dignement assujetti sur les hanches. Et puis il leur fallait passer en revue toutes les articulations de leurs bras et de leurs jambes, les faire craquer l'une après l'autre, s'étirer les membres aux bourrelets de paille suspendus au bout de grosses cordes qu'on avait attachées au plafond. Enfin, le son d'une caisse retentit au sommet de la cage en bois qui s'élevait au-dessus du grand portail. La tumultueuse impatience de la foule fit place au recueillement, car on n'attendait rien moins qu'une apparition prodigieuse telle que la représentaient les estampes affichées au dehors. Ce n'étaient pas de simples mortels qui allaient défiler, mais des géants, des colosses, des héros fabuleux, dépassant toutes les proportions de l'espèce humaine.

A la fin, un obséquieux personnage, de très petite taille, costumé avec recherche, remplissant les fonctions de régisseur, s'installa au milieu de l'arène d'où il débita d'une voix cadencée le programme de la représen-

(*) Ce participe étant au-dessus de la portée des élèves du degré moyen, ce mot pourra être expliqué et, au besoin, épelé.

tation, la nomenclature et les titres des deux troupes rivales qui allaient entrer en lice, ainsi que l'état des paris engagés. Puis le tambour se fit entendre pour annoncer la parade. Les lutteurs s'avancèrent à la file, les bras pendants, la tête haute, dominant de toute leur stature les spectateurs accroupis sur les degrés du parterre; un sourd murmure d'admiration accompagna leur marche triomphale. Le fait est que les athlètes japonais suivent un régime hygiénique dont les résultats n'ont pas été obtenus par les éleveurs britanniques eux-mêmes.

Après la parade, les lutteurs se divisèrent en deux camps, ôtèrent leurs tabliers sur lesquels ils s'accroupirent à droite et à gauche de l'arène exhaussée d'un demi-mètre au-dessus de la base de l'amphithéâtre.

Les quatre juges du camp se postèrent à proximité d'un des pilotis de l'arène, puis le régisseur, armé d'un éventail à longs cordons de soie, proclama avec emphase les titres des deux illustres champions qui allaient ouvrir la lutte. Notre paire de héros commença par se toiser; mais c'était une simple reconnaissance, car chacun retourna se donner de l'air, piétiner le terrain, boire une gorgée et répandre du sel sur le sol pour conjurer les sorts. Cette scène se renouvela plusieurs fois. Ils prirent enfin leur première position et passèrent à la seconde, avec la même fixité apparente du regard. Peu à peu le corps se souleva, les avant-bras se tendirent, et les doigts, jusqu'alors crochus, s'allongèrent à l'encontre de l'adversaire. L'attaque eut lieu simultanément. Les mains repoussèrent les mains sans jamais se laisser prendre. Le jury s'empressa de certifier que les deux lutteurs étaient d'égale force, et ils allèrent se promener.

Tel fut le résultat, telle est l'exacte relation de la joute athlétique dont un voyageur eut l'avantage d'être témoin au Japon.

(D'après Aimé HUMBERT.)

SUJETS DE COMPOSITION.

1^o Un livre. — De quoi se compose-t-il? — Travail intellectuel, travail matériel. — L'auteur, l'imprimeur. — Les ouvriers qui ont encore concouru à sa fabrication. — Utilité du livre.

2^o Une partie de bain. — Précautions à prendre. — Utilité de la natation.

3^o L'un de vos cousins, âgé de 17 ans, et déjà pourvu d'un emploi, a quitté sa famille qui est pauvre et néglige de lui venir en aide. — Vous lui écrivez pour le rappeler au sentiment de ses devoirs.

4^o Au moment des récoltes, un orage effroyable a tout détruit dans la campagne. — Vous racontez ce fait à l'un de vos camarades auquel vous faites une description de l'orage.

5^o La pêche à la ligne. — Plaisir, distraction. — Attirail du pêcheur. — Spectacle dont il jouit. — Ses joies, sa patience, — La pêche ridicule.

Voici comment, d'après *l'Ecole*, ce dernier sujet pourrait être traité
La pêche est une occupation très peu fatigante, en même temps qu'une distraction agréable.

On part le matin, par un beau soleil doré, dont les rayons dansent à travers les feuilles des aulnes ou des saules, au bord de l'eau.

Les pieds dans des guêtres, pour se garantir de la rosée matinale, la ligne sur l'épaule, le filet sur le dos, avec le large chapeau de paille, tel est le pêcheur.

Quel charme de pêcher, dans cette douce tranquillité du rivage, seulement interrompue par le pépitement des oiseaux, le chant des cigales et des grillons dans les prés, le vol rapide et le cri du martin pêcheur.

Avec quelle attention le pêcheur suit sur l'eau la danse du léger flotteur de liège ! Immense est sa joie, quand il détache de l'hameçon meurtrier les malheureuses victimes qui s'en iront dans la poêle à frire.

La patience est la vertu du pêcheur. Mais quand l'amour de la pêche devient exagéré, il rend le pêcheur ridicule. C'est sans doute de là, que vient ce dicton malveillant : *La ligne est un instrument garni d'une bête à chaque bout.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

AVIS DE CONVOCATION

Les membres de la section genevoise de la Société pédagogique romande sont convoqués pour le mercredi 4 octobre, à 4 heures précises, à Genève, Gand'rue, n° 16, premier étage.

ORDRE DU JOUR :

Désignation, par voie de scrutin, des dix membres de la section, qui seront proposés au COMITÉ CENTRAL pour l'élection du COMITÉ DIRECTEUR.

Le président de la section genevoise,

J.-D. REY.